

Ventilation des recettes publiques par niveau d'administration

Les recettes des administrations publiques sont recouvrées par l'administration centrale, les administrations d'États fédérés et les administrations locales en fonction du degré de fédéralisme budgétaire d'un pays. Au même titre que d'autres catégories de recettes, les impôts sont levés par tous les échelons administratifs dans une mesure qui dépend de la nature économique et du type de base imposable, des avantages administratifs et de l'autonomie de répartition des recettes. Toutefois, dans de nombreux pays, la législation limite la possibilité pour les administrations infranationales de fixer leurs propres bases d'imposition, les taux de prélèvement et les allègements, ce qui réduit leur capacité de générer des sources de recettes propres et, éventuellement, de fournir des biens et des services publics plus adaptés. Simultanément, certaines de ces limitations ont pour objectif de réduire la concurrence fiscale, et donc les inégalités, entre les régions.

En 2015, les administrations centrales ont perçu en moyenne un peu plus de la moitié des recettes publiques (52.5%), contre 17.7 % pour les organismes de sécurité sociale, 19.1 % pour les administrations d'États fédérés et 10.7 % pour les administrations locales. Les pays où l'administration centrale reçoit la plus forte proportion sont l'Irlande (95 %), le Royaume-Uni (90.9%) et la Nouvelle-Zélande (89 %), alors que c'est au Canada (55.5 %) et au Chili (48.5 %) que les États fédérés et l'échelon local en reçoivent le plus.

De 2007 à 2015, la répartition des recettes a peu évolué dans les pays de l'OCDE : en moyenne, la part de l'administration centrale a reculé de 0.4 p.p., celle des administrations d'États fédérés de 0.6 p.p. et celle des administrations locales de 0.1 p.p. En revanche, la part des recettes des organismes de sécurité sociale a augmenté de 1.1 p.p. Au cours de cette période, c'est au Mexique et en Corée que le transfert de recettes du niveau central au profit d'autres échelons administratifs a été le plus marqué (respectivement -4.6 p.p. et -4.5 p.p.). Au Mexique, les recettes des administrations d'États fédérés ont augmenté de 4.6 p.p., alors qu'en Corée celles de la sécurité sociale et des administrations locales ont gagné 4.5 p.p.

En 2015, dans les pays de l'OCDE, les recettes de l'administration centrale étaient surtout d'origine fiscale : 72.5 % en moyenne, avec une fourchette allant de 47.6 % en Norvège à 91 % en Belgique. Les cotisations nettes de sécurité sociale en représentaient 16.1 % en moyenne, la proportion la plus élevée étant observée aux États-Unis (33.7 %) et en République tchèque (30.9 %). Les ventes de biens et de services représentaient 3.5 % des recettes, le solde (7.9 %) provenant de l'aide et des autres revenus. En 2015, le produit de l'aide et des autres revenus variait sensiblement dans les pays de l'OCDE, allant de 2.8 % des recettes de l'administration centrale en Belgique à 26.1 % en Norvège.

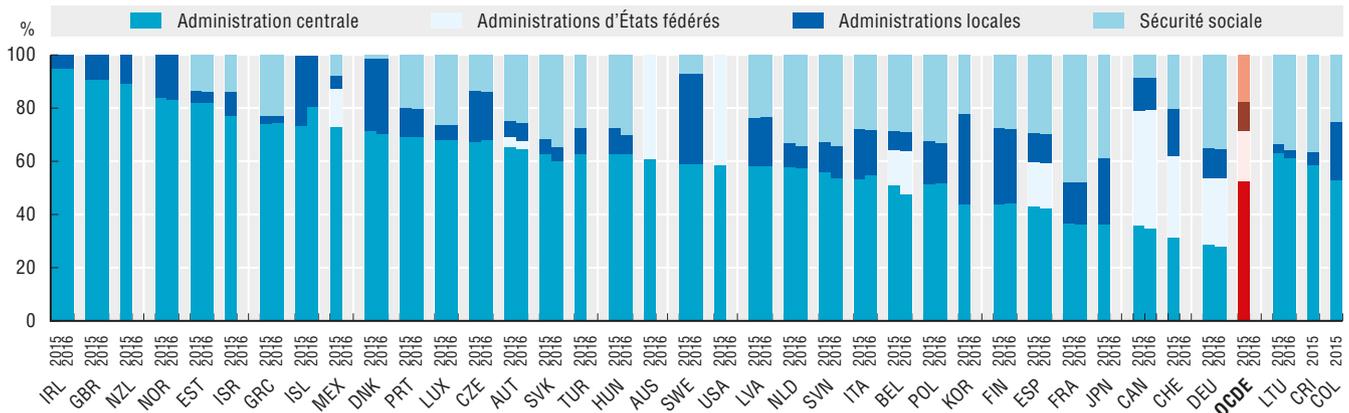
Méthodologie et définitions

Les données relatives aux recettes sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui est conforme au Système de comptabilité nationale (SCN). Ce dernier constitue un ensemble de règles approuvées au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir annexe A). Selon la terminologie du SCN, les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations d'États fédérés n'existent que dans les neuf pays membres de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi-fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse. Les données des graphiques 2.24 et 2.25 ne tiennent pas compte des transferts entre les niveaux d'administration, afin de faire ressortir le poids de chaque sous-secteur dans les recettes totales des administrations publiques, lesquelles sont consolidées à ce niveau. En revanche, les données relatives à la répartition des recettes aux échelons de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et des administrations locales tiennent compte des transferts entre niveaux d'administration. Les graphiques 2.27 et 2.28, « Composition des recettes des administrations d'États fédérés et des administrations locales », sont consultables en ligne. Les recettes publiques englobent les impôts (impôts sur la consommation, le revenu, le patrimoine, la propriété et le capital, par exemple), les cotisations sociales nettes (par exemple les cotisations aux régimes de pensions, d'assurance maladie et de sécurité sociale ; « nettes » signifie déduction faite de la rémunération des régimes d'assurance sociale, le cas échéant), les ventes de biens et de services (par exemple la production marchande des établissements publics, les droits d'entrée), les aides et les autres recettes (aides courantes et aides à l'équipement, revenus de la propriété et subventions, etc.). Ces agrégats ont été construits à partir de lignes budgétaires de sous-comptes (voir l'annexe B).

Notes relatives aux graphiques

Les notes relatives aux graphiques sont accessibles dans les Statslinks. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

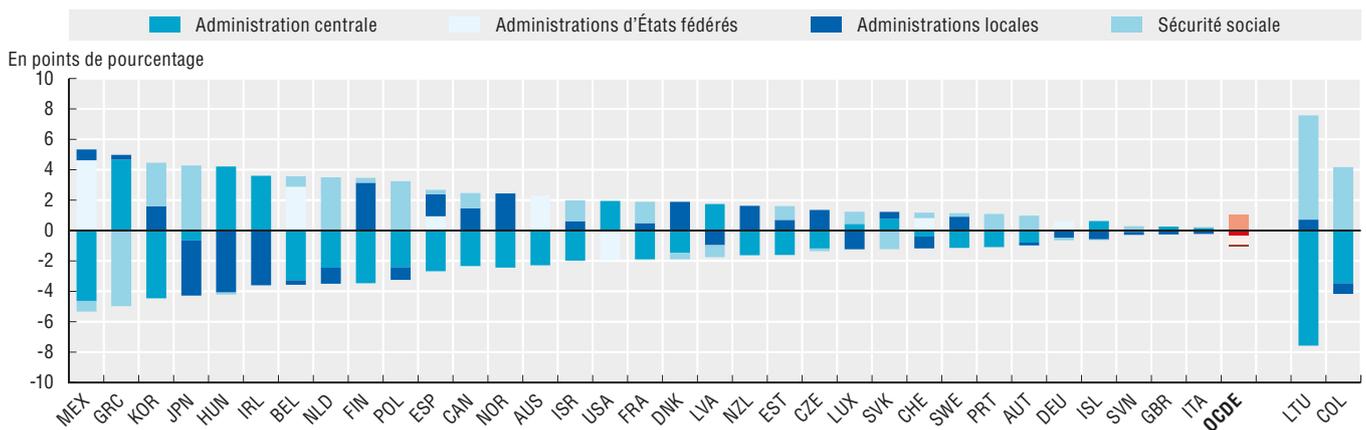
2.24. Répartition des recettes des administrations publiques entre les différents niveaux d'administration (2015 et 2016)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537596>

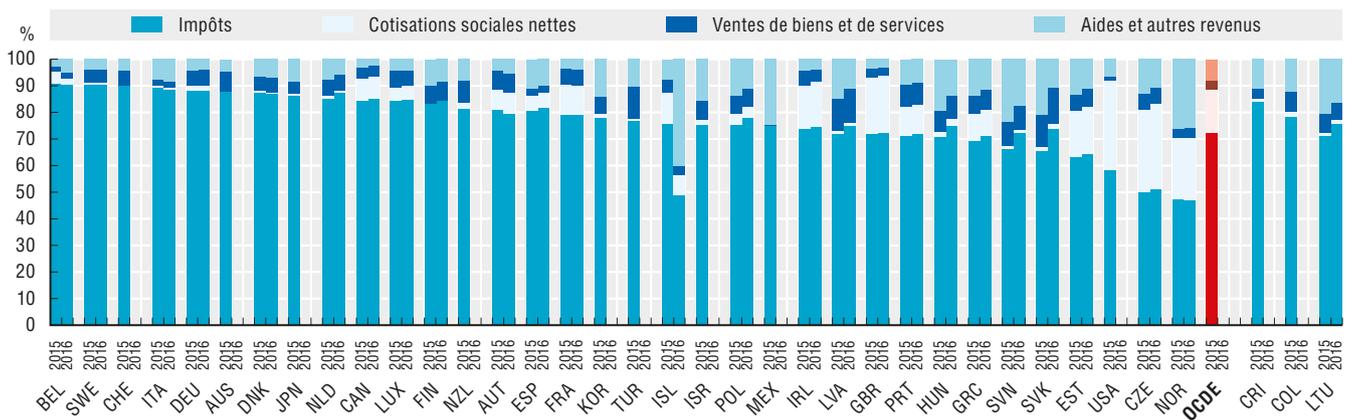
2.25. Variation de la répartition des recettes des administrations publiques entre les différents niveaux d'administration (de 2007 à 2015)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537615>

2.26. Composition des recettes de l'administration centrale (2015 et 2016)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537634>

